



## Jours fériés

-----  
Par Aurel72

Bonjour , mon employeur me demande de travailler le lundi 20 mai( jour férié)pour la journée de solidarité.

Je voulais savoir si la rémunération était comme d'habitude ou si il y avait une majoration .

Et si je pars en déplacement si cela me donnait le droit à un prime de samedi travaillé ou dimanche bloqué en déplacement, en sachant que nous avons c'est prime de samedi et de dimanche si non sommes bloqué en déplacement habituellement ?

Cordialement